

PÔLE JEUNES

LES CATEGORIES D'ÂGES :

L'âge est pris en compte au 31 décembre de la saison en cours.

Poussins : 9 à 10 ans nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018
Benjamins : 11 à 12 ans nés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016
Minimes : 13 à 14 ans nés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014
Cadets : 15 à 16 ans nés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012
Juniors : 17 à 18 ans nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010

(*) Suivant le niveau des jeunes des changements de groupe peuvent être envisagés, voire monter en adultes et/ou équipes

LES HORAIRES :

	LUNDI	SAMEDI
GROUPE 1 : Poussins, Benjamins	18H30 à 20H00	9H15 à 10H30
GROUPE 2 : Minimes, Cadets, Juniors	18H30 à 20H30	10H15 à 11H30

LES DATES (Saison 2026/2027) :

SEPTEMBRE : 07 / 12 / 14 / 19 / 21 / 26 / 28	FEVRIER : 01 / 22 / 27
OCTOBRE : 03 / 05 / 10 / 12	MARS : 01 / 06 / 08 / 13 / 15 / 20 / 22 / 27 / 29
NOVEMBRE : 02 / 07 / 09 / 14 / 16 / 21 / 23 / 28 / 30	AVRIL : 19 / 24 / 26
DECEMBRE : 05 / 07 / 12 / 14	MAI : 03 / 10 / 15 / 24 / 29 / 31
JANVIER : 04 / 09 / 11 / 16 / 18 / 23 / 25 / 30	JUIN : 05 / 07 / 12 / 14 / 19 / 21 / 26

LES COMPÉTITIONS :

Les quelques regroupements et/ou compétitions organisés ne sont pas obligatoires, et sous la responsabilité des parents. La communication des dates de compétitions sera faite par l'équipe d'encadrants.

RESPONSABILITE ENFANTS :

Dans le cadre de la mise en place de créneaux destinés aux mineurs le lundi soir de 18h30 à 20h30 ainsi que le samedi matin de 9h15 à 11h30, le club informe les parents des enfants participant aux cours d'initiation que :

BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance GENERALI dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Badminton. Cette assurance couvre la responsabilité du club dans le cadre strict d'une activité encadrée au sein de l'enceinte fermée du gymnase sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540. Le club ne serait être tenu pour responsable de tous accidents ou dommages causés sur la personne de votre enfant ou causés par l'enfant lui-même en dehors du gymnase sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540 et en dehors des créneaux horaires destinés à l'initiation des jeunes. Ce paragraphe tient compte également des différents créneaux horaires proposés par le club auxquels les enfants mineurs pourraient exceptionnellement participer. Le paiement de la cotisation au club inclus l'adhésion à titre personnel à l'assurance GENERALI, couvrant accident et responsabilité civile de l'adhérent. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un médecin, les parents de l'enfant mineur autorisent le club à prévenir en priorité les pompiers de MERY SUR OISE ainsi qu'eux-mêmes.

REGLES :

Chaque parent devra s'assurer qu'un animateur est présent lors du début du cours en accompagnant l'enfant à l'intérieur du gymnase, et viendra reprendre l'enfant à la fin du cours à l'intérieur du gymnase. Si l'enfant vient seul(e) au cours, la responsabilité de l'association BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE ne sera pas engagée, en cas d'accident sur le trajet domicile / Gymnase et jusqu'à la prise en charge de l'enfant par un animateur à l'intérieur du gymnase. La signature du responsable légal sur la feuille d'inscription vaut accord de ces termes.